

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1493

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) - Construction d'une nouvelle MDML - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1493**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) - Construction d'une nouvelle MDML - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération n° 0P28O7341 relative à l'opération MDML fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Sur le territoire de Lyon Rive Droite (1/2/4/5/9èmes arrondissements), dans le 5ème arrondissement de Lyon, les équipes de la MDML sont implantées sur 2 sites situés aux adresses suivantes :

- 5 bis rue Cléberg dans des locaux, propriété de la Métropole,
- 11 impasse Secret, au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements en location où a été installée une partie des équipes.

Dans un souci d'optimisation du nombre de sites, de mutualisation des moyens, il a été décidé de regrouper les activités de la MDML du 5ème arrondissement dans un seul lieu, rue Edmond Locard, à l'angle de la rue Sœur Janin.

Ce projet répond également à un objectif d'accessibilité pour les usagers. Il offre une meilleure localisation et les locaux seront mieux adaptés aux services.

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2020-4201 du 29 janvier 2020, la Métropole a approuvé la création d'une MDML au sein d'un ensemble immobilier développé par l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, rue Edmond Locard à Lyon 5ème, et a autorisé le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) confiée à l'OPH Grand Lyon habitat. Les modalités financières de cette convention, signée le 18 février 2020, ont été modifiées par un avenant n° 1, en application d'une délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0324 du 16 novembre 2020.

Les études de conception engagées à l'été 2021 ont permis de préciser les besoins de la future MDML. L'OPH Grand Lyon habitat et son maître d'œuvre ont mis au point l'avant-projet définitif (APD) en concertation avec les acteurs du territoire (Ville de Lyon, Métropole, architecte conseil, habitants). Une réunion de présentation du projet au conseil citoyen du quartier Sœur Janin ainsi qu'un atelier d'information sur le projet ont été effectués en janvier 2021 en présence des acteurs locaux et des habitants.

En termes d'objectifs calendaires, le permis de construire doit être déposé au début de l'année 2023. Les travaux d'une durée de 24 mois devraient démarrer à la fin de l'année 2023. L'ouverture au public est envisagée à l'été 2026.

II - Évolution du projet

Le projet de construction de l'OPH Grand Lyon habitat, composé de 2 bâtiments, comprend environ 38 logements, la MDML au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment A, des stationnements en sous-sol et des espaces extérieurs.

Les principales modifications du projet MDML prises en compte, suite aux observations des acteurs sont les suivantes :

- déplacement de l'accès au stationnement en sous-sol du plot A vers le plot B, permettant d'améliorer qualitativement la façade nord et l'éclairage naturel des locaux de la MDML du rez-de-chaussée,
- déplacement des locaux techniques en rez-de-chaussée façade nord vers le sous-sol, occasionnant une augmentation des surfaces utiles de la MDML au rez-de-chaussée,
- augmentation de la surface d'accueil et modification de son fonctionnement avec création d'une salle d'attente fermée, déplacement du sas d'entrée permettant une meilleure visibilité de l'ensemble,
- création de 3 places de parking en sous-sol pour les besoins des véhicules électriques de service,
- augmentation des surfaces de panneaux photovoltaïques prévus en toiture du plot A.

Le programme fonctionnel a été précisé au stade de l'APD et convient maintenant aux besoins des différents services de la MDML.

Du point de vue financier, une actualisation des coûts de construction a été opérée en tenant compte des évolutions conjoncturelles et des prix des matériaux. Les augmentations surfaciques du projet ont également été intégrées au coût du projet exposé ci-après.

III - Coût du projet

Le budget total de l'opération de construction et d'équipement mobilier de la MDML représente 4 000 000 € TTC décomposé comme suit :

Dépenses relevant de la CMOU	Montant (en € TTC)
acquisition du foncier	548 000
études et prestataires intellectuelles	550 000
travaux de construction	2 326 000
actualisations, révisions et frais divers (dont branchements sur voirie)	267 000
Sous-total dépenses selon la CMOU OPH Grand Lyon habitat	3 691 000

Dépenses hors CMOU	Montant (en € TTC)
mobilier et équipements des locaux	200 000
aménagements complémentaires	109 000
Total général de l'opération	4 000 000

L'autorisation de programme initiale délibérée en janvier 2020 s'élève à 3,1 M € TTC.

Par conséquent et afin de permettre à l'OPH Grand Lyon habitat de poursuivre l'opération, il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme complémentaire de 900 000 € TTC portant ainsi l'autorisation de programme à 4 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la poursuite des études et la consultation des entreprises à lancer par l'OPH Grand Lyon habitat pour la construction d'une nouvelle MDML, rue Edmond Locard dans le 5ème arrondissement de Lyon, pour un montant total de 4 000 000 € TTC,

b) - l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole et l'OPH Grand Lyon habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 780 000 € en 2024,
- 120 000 € en 2025,

sur l'opération n° OP28O7341.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 21 pour un montant de 38 000 € TTC et chapitre 23 pour un montant de 862 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023